

# **PERSPECTIVES N° 1**

# perspectives

groupe d'études et  
d'action socialiste

pour une tunisie meilleure

# R S P E C T I V E S

---

ne du groupe d'études  
action socialiste

au sommaire  
du numéro 1

Où en est l'U.G.E.T. ?

Les problèmes agraires en Tunisie :  
Aspects historique et juridique de  
l'agriculture en Tunisie (1)

Réalités tunisiennes

Farhat Hached et l'unité maghrébine

Maghreb et Marché Commun

---

# éditorial

Lorsqu'un journal paraît, il est d'usage de le présenter. Celui-ci ne se gargarisera pas de mots. Il n'est pas l'organe d'un Parti, rien d'organisé ni de structuré ne le soutient ni ne le parraine. Il ne charriera pas de la confection et du prêt à porter puisque ceux qui le lancent n'ont rien "appris par coeur" et surtout ne se parachutent pas révolutionnaires. Ils ont la modestie d'attendre l'épreuve des faits pour se définir et se laisser définir. Aucune vérité préétablie enfin ne l'aveuglera si elle n'est la vérité de la Tunisie, telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle devra être demain.

Les prémisses posées, où voulons-nous en arriver avec cette publication ? D'abord et surtout "voir clair".

En premier lieu voir clair en nous-mêmes. L'année dernière, à l'U.G.E.T., nous avons milité dans les rangs de ce qu'on appelle communément la "Gauche". Nous pouvons nous prévaloir d'un certain succès, mais cela ne suffit pas. Cela ne suffit pas parce que, dans ce qui était fait l'année dernière, beaucoup d'empirisme, sinon d'improvisation, altérait notre travail, souvent pour lui nuire; cela ne suffit pas parce que nous ne resterons pas indéfiniment des étudiants et, un jour ou l'autre, il nous faudra rentrer au pays pour y exercer nos fonctions de citoyens. Alors il nous faudra démontrer l'attachement à notre cause, notre capacité et notre efficacité. Cela veut dire que nous devons être en mesure d'imprimer notre rythme et notre vision à une réalité tunisienne dont nous entrevoyons les multiples faiblesses.

Ce journal souhaite que tous nous y retrouvions et y entamions le combat, la tête bien faite et les pieds bien sur terre.



Ce combat devant être mené en priorité dans le pays même, il nous faut donc voir clair en l'objet de notre intérêt : la Tunisie. Celle-ci est indépendante depuis huit ans et il serait vain de se maintenir dans des affirmations gratuites au sujet de ce qui s'y est fait pendant toute cette période. La dialectique elle-même de son développement, en dehors de toute entreprise des responsables, ne pouvait que déterminer des changements, et qualitatifs et quantitatifs, dans les multiples aspects de la vie nationale. Il est donc urgent de faire le point et de dresser le bilan. Que, dans les mille et une expériences entreprises, il y ait beaucoup de démystification à faire, nous ne le savons que trop. Que, dans le Nième discours prononcé, la prostitution en règle du mot socialisme soit chose admise, c'est sûrement vrai. Mais il nous importe de le démontrer scientifiquement, et c'est démontrable. Il nous importe de le dire sans passion, et c'est profitable. Pour notre formation rigoureuse aujourd'hui, pour la solidité de nos arguments demain, il nous faut entamer sans tarder la grande entreprise, la plus difficile qui soit, celle de la recherche et de l'étude. Ainsi, forts de nos analyses, conscients de nos réalités, nous proposerons des solutions. Ces solutions seront conformes à l'idéal de justice auquel nous souscrivons et aux possibilités nationales qu'en aucune façon nous n'ignorons.

Une telle façon de faire aura l'avantage de nous définir autrement que par la négative. Elle nous permettra en outre de dépasser le "quotidien" de l'année dernière pour des horizons autrement plus vastes et plus engagés, nous voulons dire des horizons à l'échelle de la Tunisie tout entière.

Dans ce sens, ce journal se propose de faire le premier pas. Il peut réussir, comme il peut échouer. Toutefois, sa réussite ou son échec dépendront étroitement de ce qu'y déposera chacun d'entre nous et, en principe, nous pouvons être nombreux.

#### PERSPECTIVES

# OÙ EN EST L'U.G.E.T. ?

Le 11ème Congrès national de l'U.G.E.T. a tenu ses assises au Kef, du 15 au 20 août 1963.

Ce congrès, placé sous le signe de l' "unité pour l'instauration du socialisme", aura incontestablement été un grand tournant dans l'histoire de notre mouvement : en effet, la lente mais très sûre évolution de l'U. G. E. T. dans le sens de la satellisation au Néo-Destour y a trouvé son expression finie.

Ce n'est point là le fait du hasard. Un ensemble de facteurs, à la fois objectifs et subjectifs, ont joué pleinement leur rôle dans la naissance de la nouvelle conception qu'a enfantée le congrès. La bonne intelligence du phénomène suppose présents à l'esprit, d'une part, les différentes phases du mouvement et, d'autre part, le cadre général dans lequel a eu lieu la préparation du 11ème Congrès, préparation sans précédent dans l'histoire de l'U. G. E. T. tant par ses conditions que dans ses perspectives.

## APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'U.G.E.T.

Une analyse historique succincte du mouvement estudiantin nous permettra de situer le problème :

Née il y a près de douze ans, dans des conditions difficiles de lutte, "L'UNION GENERALE DES ETUDIANTS TUNISIENS" allait, dès son premier Congrès, affirmer son souci de "grouper tous les étudiants tunisiens sans considération d'appartenance politique ou confessionnelle" et de "maintenir cette union forcée dans la lutte." Rapport du 1er Congrès, juillet 1953).

La volonté farouche de la jeunesse studieuse de notre pays d'apporter sa contribution au mouvement de libération nationale, jointe à l'esprit de sacrifice et de dévouement des responsables, donnèrent très vite à l'UGET un élan et une vie qui lui permirent, du 1er Congrès de Paris au 1er Congrès de l'Indépendance, de franchir avec succès un long chemin plein d'obstacles et d'embûches. Au lendemain de l'indépendance, à l'heure du choix politique et économique, cet esprit de lutte et ce souci de préserver l'unité du mouvement allaient-ils se maintenir au sein de la Centrale ?

Sans vouloir s'étendre sur la période qui suivit immédiatement l'indépendance, nous pouvons dire que, jusqu'au 5<sup>e</sup> Congrès (août 1957), les affaires estudiantines allèrent leur train sans que personne ne posât, même quand les circonstances l'exigèrent, le problème de l'autonomie du syndicat : l'euphorie des premiers mois de l'indépendance, la crise yousséfiste, tout cela avait mobilisé la quasi-majorité des étudiants autour des responsables néo-des-touriens.

La scission de l'UGET et la mainmise des responsables du parti sur la Centrale ouvrière (1) allaient provoquer, chez bon

1. Cette "scission" forcée et l'abdication de A. Ben Salah eurent de sérieuses répercussions au sein de la C.A. de l'UGET.

nombre de militants de l'UGET, une prise de conscience qui devait aboutir, en août 1957, à l'adoption de la "Charte de l'étudiant" par le 5<sup>e</sup> Congrès national. La Charte affirmait l'autonomie de l'UGET vis-à-vis de tout parti politique et son désir de se placer au-dessus des querelles de clans afin d'apporter la contribution des étudiants en tant que "jeunes travailleurs intellectuels" à l'oeuvre de rénovation nationale et à la "lutte contre le sous-développement".

Du 5<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> Congrès, les responsables de l'Union allaient tout mettre en oeuvre pour préserver l'unité du mouvement, effort d'autant plus louable que l'empressément des dirigeants destouriens de voir naître au niveau de la direction un bloc monolithique se faisait de plus en plus grand. Nous n'en prendrons pour exemple que le discours de M. Bahi Ladgham, à l'ouverture du 6<sup>e</sup> Congrès de La Marsa, où il déclara notamment : "J'aimerais vous expliquer une chose, c'est que dans cette période difficile que traverse l'étudiant tunisien, l'UGET n'est pas un syndicat ni une organisation dont le but serait d'unifier les intérêts matériels ou les tendances politiques, votre organisation ne doit pas avoir une telle intention (...) l'appartenance des étudiants des pays occidentaux à différents partis politiques amène les organisations étudiantes à l'apolitisme par crainte de scission et de heurts internes. Notre parti ne doit pas avoir besoin de telles garanties, car il est le peuple, et le peuple est le parti."

Pour comprendre pourquoi les responsables de l'Union ont été obligés de ne pas donner une suite favorable à de telles mises en garde et à un tel empressément, il suffit de relire les motions adoptées par les différents Congrès de l'UGET. On remarquera combien ces motions insistent sur la sauvegarde des libertés individuelles et publiques et sur "l'autonomie des pouvoirs



Conseil des Cadres d'Europe et les élections pour le Congrès se soldèrent par un accroissement de la représentation progressiste.

La façon allait-elle profiter aux éléments non-destouriens ? Il fallut, hélas, très vite déchanter. Le déroulement du 19<sup>e</sup> Congrès de Bizerte nous a donné l'occasion de constater que la tendance progressiste a non seulement refusé de discuter de certains problèmes, mais a voulu imposer un cadre restreint aux débats. Lors des élections de la C.A., les délégués destouriens

ont encore une fois maintenu l'homogénéité de fait en éliminant les progressistes dont la représentativité fut symbolique.

Néanmoins, la valeur autant quantitative que qualitative de ces derniers allait permettre au Congrès d'être, en définitive, assez fructueux et de voter à l'unanimité des motions très intéressantes notamment dans le domaine économique. Ces motions provoquèrent d'ailleurs le mécontentement des dirigeants, non encore habitués à manipuler, sans y croire, certaines idées par trop socialisantes.

## L'ANNEE 1962-63 : LE GRAND TOURNANT

Au sein de l'Union, le début de l'année 1962-63 se caractérisa par une montée grandissante des progressistes qui purent ainsi l'emporter lors des élections des comités dans bon nombre de sections autant à Tunis qu'en Europe. Face à cette montée, la tendance néo-destourienne formant la direction de l'Union eut une réaction de défense, réaction qui atteignit son paroxysme avec l'attaque menée contre la Section de Paris.

L'antagonisme qui opposa au sein de cette Section les étudiants progressistes aux étudiants néo-destouriens, eut pour pierre d'achoppement le problème de l'autonomie de l'USET.

Pour des raisons tactiques, les destouriens se retranchèrent derrière la masque de l'apolitisme, les progressistes, au contraire, se référant au passé de l'Union, soutenaient la thèse d'une Centrale qui devait jouer son rôle politique d'avant-garde, parallèlement à ses tâches syndicales propres.

Les répercussions du complot de décembre 1962 firent déborder le conflit du cadre étudiant à celui de l'opinion publique nationale. A la suite du complot, le Néo-Destour avait profité de l'occasion

pour faire un étrange amalgame entre des éléments réactionnaires, qui ont eu recours au crime politique, et une opposition démocratique déjà suffisamment bridée par le peu de démocratie existant dans le pays.

\*

Les étudiants progressistes adoptèrent quant à eux une attitude qui fit très vite tache d'huile parmi les autres sections et attira la sympathie d'une bonne partie des étudiants, tant à Tunis qu'en Europe. Dans la motion adoptée à une très large majorité le 16 janvier 1963, les étudiants tunisiens à Paris, après avoir condamné le complot réactionnaire, oeuvre d'un "groupe d'aventuriers" et "dénoncé le complot et le crime politique comme moyens d'amener des changements dans la politique du pays", considèrent que "s'il y a des leçons à tirer au complot, c'est que seulement une large démocratie donnant la possibilité aux masses populaires d'exprimer leurs opinions et de défendre librement leurs revendications politiques, économiques et sociales, et permettant des transformations radicales dans les structures du pays, seule une telle démocratie peut donner au régime la stabilité et la solidité nécessaires."

Comme de bien entendu, cette prise de position juste et claire fut interprétée comme une justification du complot et le Comité de la Section de Paris blâmé pour ses "activités néfastes".

C'est dans cette ambiance passionnée que le décret du 2 janvier 1953 sur l'octroi des bourses, paru au J.O.T. sans l'approbation ni même la consultation des organismes dirigeants de l'Union, fut porté à la connaissance des étudiants.

La dénonciation énergique du décret par les étudiants de Paris qui le rattachèrent à la politique antiestudiantine du pouvoir, ne fit qu'augmenter l'irritation des responsables.

Les incidents qui suivirent donnèrent au B.E. l'occasion de mettre un terme aux activités du Comité de Section de Paris en prononçant la suspension de ses membres.

\*

Revenir sur toutes les péripéties qui se succédèrent depuis la dissolution de la Section de Paris déborderait le cadre du présent article. Néanmoins, il est utile, pour bien comprendre l'évolution jusqu'au 11<sup>e</sup> Congrès national, de se pénétrer d'une idée très importante que le Conseil national du Néo-Destour avait dégagée comme conséquence du complot : l'encadrement du parti est insuffisant; il est donc nécessaire que la parti libéral constitutionnel, parti unique, monopolise la vie politique et s'affermisse, organiquement, toutes les organisations nationales.

Dès lors l'objectif principal fut l'intégration de l'U.G.E.T. dans le parti au nom d'une idéologie qui se réclame du "socialisme destourien", de "l'unité nationale" et de "l'intérêt général".

Les querelles de procédure, les appels aux statuts et au règlement intérieur n'ont trompé personne. La violente campagne de dénigrement vis-à-vis des étudiants de Paris, l'exclusion des membres du Comité de Section et jusqu'à l'acte de fourberie lors du dépouillement du scrutin du 17 mai (élection des délégués de Paris au 11<sup>e</sup> Congrès; tout cela procédait de la même intention. Semer la confusion, intimider, en arriver à utiliser des moyens malhonnêtes autant à Paris qu'à Toulouse qu'en "Lottres" à Tunis, c'était le seul moyen d'assurer une large majorité destourienne devant avaliser l'intégration au Néo-Destour.

Ce but ayant été atteint, faut-il poser la question de savoir s'il pouvait en être autrement. Avions-nous, en d'autres termes, la possibilité de contrebalancer le courant ? Dans l'absolu, rien n'est impossible. Il serait toutefois fastidieux de nous incriminer mutuellement et en tout cas prématuré de vouloir délimiter les responsabilités. L'essentiel est de considérer l'expérience de l'année dernière et d'en tirer les leçons pour l'avenir sans nous attarder à de vaines polémiques.

Nous avons en tant qu'avant-garde un choix à faire entre deux attitudes : mission ou démission. Nous optons résolument pour la première, et c'est donc dans cette perspective que nous analyserons la Charte adoptée lors du 11<sup>e</sup> Congrès; c'est dans cette perspective aussi que nous dégagerons les mots d'ordre de l'action que nous continuerons à tenir, au sein de notre Centrale, pour y restaurer une vie et un élan qui commencent à lui faire défaut.

\* \* \*



## LA CHARTE DE L'ETUDIANT

La "Charte de l'Etudiant", après avoir mis l'accent sur le rôle que l'UGET a joué sous l'égide du Néo-Destour et la direction du Président Bourguiba dans l'émancipation du pays, déclare que l'UGET a une mission impérieuse dans la lutte contre le sous-développement en tant qu'organisation nationale qui travaille en collaboration avec le Néo-Destour et les organisations nationales.

Si l'on tient compte du fait que dans la Charte il est explicitement signifié que l'UGET se doit "de participer à l'instauration du socialisme et à la défense de ses principes essentiels", on ne comprend plus très bien quelles critiques un jeune socialiste tunisien non destourien aurait à émettre sur la Charte.

C'est là une vue superficielle et erronée des choses, car, dans les faits, la Charte consacre l'intégration de l'UGET au Néo-Destour. Cette intégration se fait à deux niveaux :

- au niveau des "organes" par le biais de l'Union de la Jeunesse tunisienne;
- au niveau des objectifs.

### 1. AU NIVEAU DES "ORGANES" .....

La Charte affirme la détermination de l'UGET à "collaborer avec toutes les organisations de la jeunesse conformément aux principes de la Charte qui a été adoptée par les cadres de la jeunesse au cours du Séminaire national qui s'est déroulé les 27 et 28 juillet tout en respectant la personnalité de chaque organisation." Or, que stipule la Charte de la Jeunesse? Elle déclare textuellement ceci :

"La jeunesse tunisienne ayant foi en l'avenir de son énergie créatrice, consciente des espoirs mis en elle

par la nation tunisienne, se sent fière d'appartenir au parti libéral constitutionnel."

C'est par ce biais que l'intégration organique a été consacrée. Mais, nous dirait-on, l'UGET garde sa personnalité ?

De quelle personnalité s'agit-il ? Est-ce de la personnalité morale, sujet de droit dont les principales attributions consistent à acquiescer, s'obliger et tester en justice ? Ou s'agit-il d'une personnalité politique qui impliquerait un minimum de démocratie et de dialogue entre les différents mouvements au sein de l'Union de la Jeunesse ?

Ceci étant, il va sans dire que l'élection d'une C.A. "homogène" destourienne n'est pas faite pour lever l'équivoque, bien au contraire elle apporte la preuve tangible de l'intention préméditée des délégués destouriens d'intégrer totalement l'UGET à leur parti.

### 2. AU NIVEAU DES OBJECTIFS .....

Le Secrétaire général de l'Union a accordé le 22 août dernier une interview au journal "La Presse" au cours de laquelle, après avoir déclaré que toutes les opinions sont admises et que ceux qui ont une idée différentes, voire même contraire, peuvent l'exposer, ajoutait qu'"à ce titre (force vive de la nation), nous devons contribuer à l'instauration du socialisme destourien. Dans la Charte le terme "destourien" n'est pas mentionné pour ne pas froisser les susceptibilités de certains."

La contradiction entre les deux phrases ne saurait échapper à personne. Le doute est donc levé : entre l'esprit et la lettre de la Charte il existe un grand fossé. Ce fossé, il nous appartient de le combler en donnant son sens véritable aux termes "collaboration" et "socialisme".

\*  
\* \*

## NOS PERSPECTIVES

### 1. LA LUTTE POUR LA DEMOCRATIE INTERNE

#### AU SEIN DE L'UGET

Après le Congrès de Bizerte, "Tribune du Progrès" concluait en ces termes : "Il est facile d'éliminer les minoritaires des instances suprêmes; ils demeureront sinon feront des progrès à la base."

Oui, plus que jamais nous croyons aujourd'hui à une rénovation possible de l'Union, les destouriens ne pouvant plus utiliser le masque de l'apollitisme.

Notre idéal de démocratie suppose une Centrale autonome. Mais notre conception de l'autonomie ne se confond pas avec l'idée d'une organisation complètement isolée des autres organisations nationales et n'entretenant avec elles aucun rapport, une sorte de syndicat d'intérêts n'ayant en vue que la défense des intérêts matériels des étudiants. Nos aînés et nous-mêmes avons suffisamment lutté contre cette conception corporatiste pour que nous y revenions. Non il ne s'agit pas de cela; il s'agit d'une autonomie bien comprise qui n'exclut nullement les rapports de coopération avec toutes les organisations nationales, y compris le parti au pouvoir, sur un pied d'égalité qui assure la démocratie interne au sein de l'Union, seule garantie contre l'intégration organique et la soumission inconditionnelle.

C'est dans cette perspective que nous lutterons pour convaincre tous les militants de l'utilité d'une représentation proportionnelle au rapport des forces afin de restaurer l'esprit démocratique qui a présidé à la naissance de notre Union.

### 2. LA CAMPAGNE DE DEHYSTIFICATION

Nous aurons l'occasion, dans le cadre de cette revue, de revenir sur les notions d'"union nationale" et d'"intérêt général", notions qui, aux yeux des destouriens justifient l'intégration de notre Centrale. Néanmoins, ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est qu'en dehors d'une période bien déterminée de l'histoire d'un peuple, lorsqu'il s'agit de conjurer tous les

efforts pour réaliser un objectif qui ne peut être autre que la lutte contre l'envahisseur ou la libération du pays de l'emprise coloniale, on ne saurait accepter ce concept d'union nationale que dans une société sans classes.

En effet, par quel miracle peut-on concilier des intérêts aussi contradictoires que ceux d'une bourgeoisie naissante et avide de capitaux, et ceux d'un sous-prolétariat livré au chômage d'une manière quasi permanente.

Quant à l'intérêt général qui doit être le guide de tout citoyen conscient politiquement, il ne se conçoit qu'en fonction de la nécessité de mettre en application dans le pays une politique réellement favorable aux classes laborieuses et à la paysannerie et faisant appel à celles-ci pour se prononcer librement par voie de consultations démocratiques sur l'intérêt du pays. L'idée qui consiste à attribuer l'appréciation de l'intérêt général à une caste de politiciens ou à un seul homme ne saurait être acceptée parce qu'elle introduit le dogme de l'infaillibilité au sein du pays.

### 3. LA RENOVATION DES METHODES D'ACTION

#### SYNDICALE

Une fois encore, la onzième fois ou presque, le Congrès de l'UGET a réaffirmé son appui aux étudiants palestiniens. Une fois encore le Congrès a revendiqué la limitation de la propriété privée (il l'avait fait pour la première fois au 6è Congrès de La Marse).

Une fois encore - la quatrième -, le Congrès de l'UGET a demandé que le principe de la cogestion dans les oeuvres universitaires soit adopté et appliqué.

Voilà dans trois domaines différents ! extérieur, syndical, politique intérieure, un exemple de l'inefficacité des moyens d'action employés jusqu'à ce jour. La raison est très simple : les responsables n'ayant plus d'initiatives propres à prendre, se contentent des professions de foi.

Néanmoins, ce jeu très dangereux qui consiste à manipuler, avec autant de facilité et sans y croire des idées "progressistes", finira par se retourner contre eux.

\*

Nous devons militer pour amener les responsables de l'Union à délaisser le bureaucratisme, les coups de téléphone, les professions de foi stériles pour s'adonner à la tâche qui est la leur : prendre des initiatives qui aillent réellement dans le sens des vœux du Congrès national en associant la base à la réalisation de tels projets.

Plus que jamais les étudiants progressistes sauront montrer que loin d'être des "dégénérateurs butés et systématiques", loin d'être des défaitistes, ils sont cette sève nouvelle dont notre Centrale a tant besoin; ils sont cette volonté collective qui ne cèdera ni au chantage ni à l'inti-

midation pour faire prévaloir leurs principes fondamentaux qui sont de par le monde ceux de tout étudiant démocrate :

- . Lutter pour réaliser l'autonomie effective du mouvement étudiant;
- . Soutenir les masses laborieuses dans leur lutte pour une vie meilleure;
- . Défendre les intérêts matériels et moraux de tous les étudiants;
- . Coopérer avec les organisations nationales sur un pied d'égalité en respectant la personnalité politique de chaque organisation;
- . Ouvrir pour instaurer une plus large démocratie dans le pays et associer les masses à l'édification d'une société authentiquement socialiste.

P E R S P E C T I V E S

## A LA MEMOIRE D'UN GRAND HOMME

A l'occasion du 5 décembre 1963, date anniversaire de l'assassinat de Farhat HACHED, le "Groupe d'Etudes et d'Action socialiste" s'incline devant la mémoire du grand leader syndicaliste.

Mort sans voir la victoire sur le colonialisme français, Hached avait fixé pour les masses laborieuses, libérées du joug colonial, des objectifs autrement plus ambitieux : ceux d'une véritable révolution socialiste.

Hélas, force est de constater - et l'histoire seule en jugera : la Centrale syndicale à laquelle il avait voué sa vie s'est trouvée, de par la volonté de ses successeurs, déviée de sa voie initiale.

Mais, à l'abri du lourd appareil sans vie qu'est devenue l'U.G.T.T., les dirigeants syndicaux actuels peuvent à loisir sacrifier les intérêts de la classe ouvrière au profit de ce qu'ils considèrent comme étant "l'intérêt général". Ils n'en retarderont pas moins l'heure de la résurrection !

Pour nous, Hached demeure vivant. Il est et sera, dans nos écrits et dans nos coeurs, il est et restera le symbole des masses tunisiennes aspirant à toujours plus de justice sociale et de progrès économique.

Les socialistes tunisiens, pour montrer à leur peuple que la révolution sociale se conquiert, se doivent de rappeler fièrement Hached, notre grand martyr.

Perspectives



les

problèmes

agraires

en

tunisie

S'il y a une vérité à laquelle tout le monde souscrit, c'est bien celle du caractère sous-développé de l'économie tunisienne. Les moyens d'y remédier par contre ne cessent de prêter à discussion.

Sur le fond pourtant, le problème a été tranché. Après bien des querelles et des élucubrations économique-idéologiques sur le fait de savoir s'il fallait opter en priorité pour l'industrie ou pour l'agriculture afin d'opérer le démarrage généralisé, tout le monde en est revenu comme toujours à considérer les réalités existantes comme préables à tout choix.

Les réalités tunisiennes en l'occurrence sont des réalités agricoles d'abord. L'agriculture occupe 75% de la population; les produits agricoles entrent à concurrence de 30 à 35% dans le produit national brut. C'est donc de l'agriculture que doit venir le salut. En particulier, toute politique d'industrialisation qui prétendrait pouvoir se développer indépendamment des besoins et des possibilités de l'agriculture relèverait de la pure démagogie ou mieux de l'inculture économique.

Néanmoins, si elle est le secteur dominant, l'agriculture tunisienne est largement retardataire. Elle souffre d'une double contradiction inhérente au sous-développement: une contradiction dans le mode d'exploitation résidant dans l'existence d'un secteur traditionnel et hypertrophié juxtaposé à un secteur moderne mais limité. Une contradiction entre une agriculture nationale d'autoconsommation et une agriculture de marché étrangère au pays.

Cette double contradiction n'est pas spécifique à la Tunisie. Tous les pays sous-développés sont dans le même cas. Ceux qui ont essayé d'y remédier ont adopté deux ordres de solutions: selon qu'elles tendent simplement à réduire l'acuité du problème ou à le résoudre radicalement, ces solutions sont d'ordre réformiste ou d'ordre révolutionnaire.

En Tunisie, après une phase d'économie libérale jugée néfaste, sinon compromettante, les responsables ont fini par théoriser leur "solution socialiste". Elle consiste essentiellement en la création d'un certain nombre d'unités de production agricoles insérées dans un contexte général de pseudo-coopération.

Sans anticiper sur l'étude qui sera réservée dans un prochain numéro à ces unités de production, nous pouvons d'ores et déjà dire que la formule néo-destourienne se soucie davantage du possédant que du "sans terre", du propriétaire que du "khammès". Elle légalise l'appropriation privée et va jusqu'au démantèlement du collectif au profit du privé.

L'étiquette "socialiste" est dès lors de simple emprunt. Pour nous, le socialisme véritable implique deux impératifs catégoriques: "la terre à ceux qui la travaillent", "collectivisation des moyens de production".

Seule une réforme agraire conséquente répondra à ces deux impératifs.

Seule elle permettra la réduction des distorsions entre les deux secteurs, le traditionnel et le moderne.

Seule elle facilitera l'intégration du fellah dans le circuit moderne d'exploitation et de gestion.

Seule elle engendrera l'enthousiasme et l'intéressement indispensable à l'augmentation de la production.

Seule elle permettra le dégagement d'un surplus substantiel pour une sérieuse industrialisation du pays.

---

Afin de le prouver, le Groupe d'Etudes et d'Action socialiste se propose une série d'articles successifs à publier dans cette revue.

Le sujet étant à priori quelque peu ardu, nous demandons à nos lecteurs qui sont aussi nos collaborateurs de bien vouloir nous pardonner les quelques exposés techniques qui peuvent ne pas paraître d'un intérêt actuel.

Nous estimons qu'en procédant ainsi, nous pourrions serrer de près les problèmes et démontrer le caractère possible, urgent, sinon inéluctable, de la réforme agraire.

Est-il besoin de dire par la même occasion qu'il y a là, pour nous, la façon la plus éclatante de démontrer notre sérieux et de répondre à l'objectif premier que nous nous sommes assigné au départ : la recherche en vue de l'action.

Ceci dit, et afin que le lecteur soit averti à l'avance du schéma général de notre travail, nous donnons le plan de marche que s'est fixé la Commission d'étude. Nous espérons nous y maintenir, à moins que des suggestions nouvelles et intéressantes ne viennent à nous parvenir, que nous accueillerons avec beaucoup de joie.

\*  
\* \*

## LES PROBLEMES AGRAIRES EN TUNISIE

---

Aspects historique et juridique de l'agriculture tunisienne.

Problèmes économiques et humains.

Les tentatives successives du Gouvernement pour résoudre les problèmes agraires (les cellules de mise en valeur, les offices, les unités de production).

La seule solution valable : la révolution agraire.

# aspects historique et juridique de l'agriculture en tunisie (1)

L'évolution du régime foncier tunisien se caractérise par la double influence du droit musulman et du droit français. La même institution emprunte des éléments à l'un et à l'autre. C'est ainsi que le droit de propriété privée, peu solide dans le droit musulman, a été très renforcé sous le protectorat par l'introduction de la publicité foncière et l'immatriculation.

Le courant européen n'a pas réussi à éliminer l'ancien courant musulman. Parfois il s'est juxtaposé à lui, parfois il est entré en contradiction avec lui, d'autres fois il l'a renforcé. Dans cette lutte d'influence, les cadres fonciers ont évolué vers une grande complexité. Cependant, à travers leur diversité, leur manque de consistance et de précision, se dégage une tendance favorable à l'appropriation privée. Le phénomène ne doit pas étonner. Il s'agit là de l'oeuvre d'un colonsateur assoiffé de terres à spolier, continuée par une bourgeoisie nationale agissant en fonction de ses intérêts sur une situation qui, au point de départ, leur était trop peu favorable. En effet, entre la propriété collective et la propriété privée, la situation initiale accorde une place d'honneur à la propriété collective. Mais les efforts successifs des autorités coloniales puis tunisiennes ont essayé de redresser cette situation en faveur de la propriété privée.

## I. LA SITUATION INITIALE

L'analyse de la situation initiale se caractérise par l'importance de la propriété collective tant du point de vue des modes d'appropriation que de ceux de l'exploitation.

### A. Les modes d'appropriation

On distingue deux grandes catégories de terres :

- les terres mortes : près de 7.000.000 ha
- les terres vivantes : plus de 3.000.000 ha.

Si l'on sait que les terres mortes représentent essentiellement les terres collectives, on peut dire que la propriété collective représente au moins, du point de vue de l'étendue spatiale, la forme d'appropriation prédominante en Tunisie.



.1. LES TERRES MORTES . Est considérée terre morte tout espace non-cultivé ou non-dépendant d'un bien cultivé. C'est ainsi que les impluvia des olivettes du Sahel (sommets des collines) ne peuvent être considérées terres mortes, bien qu'elles ne soient pas cultivées, puisqu'elles servent de réservoirs d'eau aux olivettes qui se trouvent en contre-bas. Les terres mortes n'appartiennent pas à des particuliers. Historiquement, elles appartenait à la communauté musulmane. De nos jours, elles sont considérées propriété de l'Etat, ce qui renforce leur caractère collectif.

.2. LES TERRES VIVANTES . C'est une catégorie de terres cultivées; elles ne coïncident pas nécessairement avec la propriété privée. Bien au contraire, elles comportent des sous-catégories que l'on doit soustraire au type privé pour les ajouter au type collectif. Il convient donc d'établir ces sous-distinctions afin de mieux saisir l'ampleur de la propriété collective. Les terres vivantes se divisent en :

#### Terres melk

C'est le type même de la terre qui a fait l'objet d'une appropriation privée. Le propriétaire a tous les droits sur sa terre. Ce plein droit de propriété est analogue à celui qui existe dans tous les pays capitalistes. Du point de vue de l'extension géographique, ce mode d'appropriation est peu étendu (1.000.000 ha), mais ces terres sont d'une grande importance économique vu qu'elle se concentre dans le Nord, le Cap Bon, le Sahel et les Oases, régions suffisamment pourvues en eau, et que leur production représente une part appréciable de la production agricole tunisienne.

#### Terres de tribus

Ce sont là des terres où s'est installée une tribu à laquelle on a reconnu un droit de jouissance et non un droit de propriété. C'est donc le type même de la propriété collective. Ces terres couvrent près de 1.000.000 ha; ce sont en général des terres de parcours, couvertes par de maigres pâturages. En cas d'années pluvieuses, certaines zones - les lits d'oueds ou les piémonts montagneux par exemple - sont le domaine d'une céréaliculture extensive. Si, au regard de la production nationale, leur importance économique est assez faible, il n'en reste pas moins que leur production constitue l'essentiel des ressources des habitants de la steppe et des régions sahariennes.

#### Les terres habous

Cette catégorie prend son origine dans une idée pieuse : donation au profit de fondations religieuses ou d'utilité générale. C'est le cas des habous publics. L'autre catégorie - habous privés - répond au désir des propriétaires de garantir à leurs descendants une terre qui restera toujours propriété familiale vu le caractère inaliénable des institutions habous. C'est d'ailleurs cette inaliénabilité qui a permis à un grand nombre de propriétaires de soustraire leurs terres aux dangers de spoliation que constituaient l'arbitraire des béys et l'avènement de la colonisation en Tunisie.

La plupart des terres habous ayant été instituées depuis fort longtemps, parfois plusieurs siècles, il en résulte une multiplication du nombre des ayants droit, ce qui est incompatible avec les exigences d'une exploitation normale. Elles sont souvent délaissées ou confiées à des gérants qui s'occupent rarement de leur mise en valeur. Ces inconvénients économiques prennent toute leur importance quand on sait que le régime habous couvrait près de 2.000.000 ha dont 500.000 ha d'habous privés. Il ressort de ces chiffres qu'à la veille de la colonisation l'ensemble des terres collectives, aussi bien terres mortes, terres de tribus que habous publics, couvrent une superficie totale de plus de 8.000.000 d'ha sur les 10.000.000 de terres cultivables.

\*

## B. Les régimes d'exploitation

### I. DISTINCTION ENTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DROIT DE JOUISSANCE .....

L'originalité des modes d'exploitation dans le Centre et surtout dans le Sud tient en premier lieu à la psychologie du fellah. Ce dernier attache beaucoup plus d'importance à l'exploitation de la terre qu'au droit de propriété qu'il pourrait exercer sur elle. Cette mentalité aboutit à une nette dissociation entre le droit de jouissance et le droit de propriété. Deux facteurs expliquent cette dissociation :

#### facteur sociologique : LE NOMADISME

Le nomadisme ne permet pas la création de liens étroits entre la terre et celui qui l'exploite. Le paysan se déplaçant fréquemment sur de longs parcours à la recherche de pâturages se désintéresse totalement de l'idée de propriété privée. Il tient surtout à sa liberté de parcours qu'aucun obstacle ne doit entraver. La terre, dans sa maxime, appartient à Allah et non pas aux hommes. Lui parler d'un droit de propriété lui semble un moyen de limiter sa liberté d'action, moyen contre lequel il s'insurge avec violence. Or les nomades groupent avant le protectorat presque 70% de la population, fraction qui a pesé lourd sur l'évolution des cadres fonciers.

#### facteur juridique : LE DROIT MUSULMAN

Celui-ci admet difficilement le partage des terres entre les co-héritiers. Il n'exclut certes pas le principe, il marque toutefois sa faveur pour l'exploitation commune dans le cadre de l'indivision. En cas de demande de partage, les tribunaux charâïques se contentaient de décider un simple partage de jouissance ou confiaient la gestion à l'un des intéressés. Ils n'ordonnaient le partage qu'en cas de nécessité. Cette solution jurisprudentielle renforce la distinction entre le droit de jouissance et le droit de propriété, distinction qui se manifeste à travers toutes les formes d'exploitation par contrat d'association.

### II. LES CONTRATS D'ASSOCIATION .....

L'enzel est un contrat par lequel un bénéficiaire d'une fondation habous cède à titre perpétuel la possession et la jouissance d'un bien contre une redevance fixe. Lorsque le bénéficiaire d'un habous se trouvait dans l'impossibilité d'en assurer la mise en valeur à cause de la multiplication des ayants droit par exemple, on lui permettait de se substituer une autre personne qui, moyennant une redevance annuelle en acquérait la jouissance tout en prenant les dépenses à sa charge. Celui qui prend une terre en enzel peut en disposer comme un vrai propriétaire. Il peut la céder, la rétrocéder et la transmettre à ses héritiers, et, par ce biais, de nombreuses terres immobilisées par les habous reviennent à la circulation. Ce type de contrat a permis à la colonisation d'acquérir des terres en n'ayant qu'une rente minimale annuelle à payer.

Le kirdar ressemble à l'enzel, avec cette différence que c'est un bail de moins longue durée et à rente variable.

Certaines régions utilisent par préférence :

Le moussakat : contrat par lequel le propriétaire du terrain s'associe avec un cultivateur qui fait tous les travaux nécessaires à la propriété, moyennant une part des récoltes variant entre le tiers et les deux tiers, selon les rendements de la région et l'usage qui y est établi. Le procédé est utilisé fréquemment par les petits propriétaires démunis de moyens d'exploitation, qui cèdent ainsi leurs terres aux riches exploitants pour de maigres quotes-parts de la récolte. Le système entraîne la concentration des revenus de la terre entre les mains des riches exploitants en conservant une façade d'exploitation commune.

Le khamessa est une forme de mouzaraâ, ou société pour l'ensemencement, dont la caractéristique est que le propriétaire apporte terre, semence, cheptel et outils. Le khamess fournit la main-d'oeuvre et perçoit le cinquième de la récolte.

Sur les terres habous, la dissociation entre la jouissance et la nue-propriété se retrouve dans l'institution du

djaddari : toute personne installée sur une terre habousée, qui réussit à rétablir la chaîne des ancêtres qui ont vécu sur le même bien, a sur le bien un droit de jouissance absolu.

Le mogharsa est - parmi les contrats d'association - le seul qui n'opère pas la distinction entre jouissance et nue-propriété. Le propriétaire du terrain s'associe avec un cultivateur qui plantera. Lorsque les arbres auront atteint un certain degré de développement, la terre avec les arbres qu'elle porte sera partagée entre les deux contractants. Sur la partie qui lui échoit, le mogharsi acquiert un droit de pleine propriété.

L'analyse des modes d'appropriation et des modes d'exploitation révèle que la propriété privée a eu de la peine à passer dans les moeurs des Tunisiens, dont le choix demeure marqué pour la propriété collective même sous forme de gestion ou d'exploitation et dans un cadre restreint tel que la famille. L'action des pouvoirs publics va tenter de retrouver le courant en faveur du régime privé.

\*

## II. LES EFFORTS SUCCESSIFS VERS LA CONSOLIDATION DU REGIME DE LA PROPRIETE PRIVEE

Ces efforts se sont faits en plusieurs temps et sous diverses modalités. Ils ont commencé à la veille de la période coloniale.

### A. Période précoloniale

La première modification atteignant le droit de propriété a été faite en faveur des étrangers. En effet, à l'origine, les étrangers n'avaient pas le droit de posséder des terres en Tunisie. Néanmoins, par des moyens juridiques détournés (pratique de la contre-lettre) et tolérés par les autorités beylicales, les étrangers ont pu contourner les difficultés. Sur le plan international, l'admission des étrangers à la propriété a été consacrée par le traité anglo-tunisien de 1863 et étendue automatiquement aux Français en vertu du traité franco-tunisien de 1881. Cette ouverture a permis à la Société Marseillaise de Crédit d'acheter 107.000 ha à Enfidaville, Sidi Thabet et Qued Zargua.

### B. Période coloniale

Sous l'influence des autorités françaises en Tunisie, assoiffées de terres pour les colons, plusieurs décrets ont refondu tout le système foncier tunisien.



## I. L'IMMATRICULATION

En 1885, un décret a institué l'immatriculation. Le premier effet de ce décret a été de créer le domaine de l'Etat Tunisien, domaine qui, à l'origine peu consistant, ne cessa de progresser pour atteindre en définitive de grandes dimensions. Il engloba aujourd'hui, entre autres, les terres mortes, l'ancien domaine privé de la famille beylicale et les terres de colons rachetées par le gouvernement tunisien.

Néanmoins, là n'était pas l'objectif essentiel recherché par le législateur de l'époque. Le souci du colonisateur consistait surtout dans la consolidation du droit d'appropriation privative des colons français sur les terres qu'ils détenaient. Le souci est manifeste quand on examine l'immatriculation dans sa procédure et dans ses effets.

### Procédure

Elle s'effectue en deux phases :

.. Une phase publicitaire : l'intéressé saisit le tribunal mixte, devenu après l'indépendance tribunal immobilier, d'une demande d'immatriculation. Cette demande fait l'objet d'une publication au journal officiel afin de permettre à ceux qui pourraient avoir des droits sur le bien de les faire prévaloir en s'opposant à l'opération. Dans un pays à écrasante majorité d'analphabètes, la publicité par le journal officiel constitue-t-elle réellement un moyen valable d'information ? Il ne le semble pas, surtout que le journal officiel ne touche qu'une petite minorité de magistrats et d'avocats. A l'expiration du délai commence

.. la phase du jugement : le tribunal constate la non-existence d'opposition à l'immatriculation et prononce le jugement par lequel ordre est donné au service topographique de procéder au bornage.

Le bénéfice de la procédure se limite à une faible minorité avertie qui l'utilise en vue de la consolidation du droit d'appropriation. En l'occurrence, cette minorité groupe les colons et quelques Tunisiens dans la région de Sfax, du Sahel et du Nord. Cette consolidation apparaît dans sa forme la plus éclatante dans les effets du jugement.

### Les effets de l'immatriculation

Le jugement a pour effet d'apurer le bien immatriculé de tous les droits réels qui le grevaient comme l'hypothèque. Le jugement est définitif, il n'est susceptible d'aucune voie de recours, ni appel, ni cassation.

Avec ce moyen excessivement solide, les Européens pouvaient se permettre de s'installer sur les terres sans rien risquer. L'extension du domaine étranger s'était faite par plusieurs procédés : concessions domaniales, expropriations, rachat d'enzels et de kirdars. L'emploi conjugué de ces trois moyens a porté la superficie totale appropriée par les étrangers à 800,000 ha. Le procédé de l'immatriculation a été utilisé aussi par les grands propriétaires tunisiens. Le processus de consolidation des droits des propriétaires tunisiens a même été accéléré depuis l'indépendance puisque les chiffres suivants de la superficie globale des terres immatriculées le démontre clairement :

1953	1, 870, 000 ha
1956	2, 000, 000 ha
1959	2, 800, 000 ha

En dernière analyse, on a abouti à une situation complexe : des terres immatriculées, d'autres non-immatriculées et, parmi les terres immatriculées, il existe des terres collectives et des terres privées.

Loin de simplifier la situation, les autorités coloniales l'ont compliquée par leur désir de favoriser le régime privé. Le mouvement dans ce sens se continue avec les solutions portées aux terres tribales.



## II. LE PROBLEME DES TERRES DE TRIBUS

Ce problème a surtout préoccupé les autorités du protectorat après la première guerre mondiale. L'objectif que se proposait le législateur de l'époque était la suppression de tout ce qui est terre collective et le lotissement des domaines tribaux en vue de l'installation de propriétaires privés. Le passage de la propriété collective à la propriété privée s'est fait par la division de la terre de la tribu en trois catégories :

- terres de parcours susceptibles de devenir terres de culture,
- terres en excédent susceptibles de devenir terres cultivées,
- terres de culture susceptibles d'appropriation privée.

La troisième catégorie est une catégorie intermédiaire permettant le passage de toutes les terres au stade définitif de propriétés privées. La gestion des terres tribales fut confiée à des conseils de notables contrôlés par des conseils de tutelles. Ces conseils ont réalisé la parcellisation des terres tribales et, par là même, l'augmentation du nombre de propriétaires. C'est ainsi que, sur la base des décrets 1913-1926, on a distribué :

Feddane el Dhol	3.335 ha distribués		
Chouggafia	4.062 ha	-	
Bousalia et Daouia	4.702 ha	-	
Dhouibet	4.164 ha	-	en 252 lots
Sidi Mhaddheb	30.600 ha	-	en 2.361 lots
Cherahil	21.500 ha	-	en 2.087 lots
Cuslatia	34.200 ha	-	en 2.281 lots
Hamma El Abid	1.500 ha	-	en 93 lots

L'action du protectorat s'arrête là. Il a légué au régime actuel une tâche lourde.

\*

## C. La politique foncière depuis l'indépendance : une politique réformatrice

Au lendemain de l'indépendance, le peuple était en droit de s'attendre à une politique agraire hardie de la part des responsables gouvernementaux et notamment à une refonte radicale du système foncier. Il semble - et c'est ce que notre analyse tâchera de dégager - que le gouvernement a préféré adopter une politique réformatrice. Chaque fois qu'il a pris une décision qui peut paraître à première vue radicale en matière foncière, il s'est empêché d'aller jusqu'au bout. Le résultat a souvent été assez heureux économiquement, mais d'un point de vue juridique et social, la politique gouvernementale a continué incontestablement dans la voie tracée par le colonisateur : la consolidation de la propriété privée.

### I. LES TERRES HABCUS

La mesure la plus importante dans cet ordre d'idées a été les décrets des 21 mai 1956 et 16 juillet 1957 par lesquels le législateur a supprimé le régime habous aussi bien publics que privés, pour étendre la catégorie melk à toutes les terres qui étaient anciennement inaliénables. Cette mesure a permis de rendre ces terres au circuit économique, facilitant ainsi leur mise en valeur et permettant par là-même un meilleur rendement économique.

Toutefois, il faut noter que l'ancien bénéficiaire d'une terre habous devenu mallek est rarement le vrai exploitant. De ce fait, les droits d'un propriétaire d'une terre dont il n'est pas l'exploitant direct sont renforcés. Il est clair que le renforcement des droits sera un obstacle à une réforme agraire qui obéira au principe : la terre à ceux qui la travaillent.

L'erreur la plus grande n'est cependant pas là. Pour s'en rendre compte, il suffit d'étudier ce qui est advenu des anciens habous publics et des habous du domaine privé de l'Etat. Quoique, jusqu'à ce jour, peu de statistiques aient été publiées sur le sort réservé à ces terres, une étude entreprise récemment dans le Cap Bon donne, pour la région de Soliman, les résultats suivants : l'Etat disposait de 824 ha (anciens habous). A la date de l'étude (1962) les trois-quarts ont été liquidés selon trois modalités :

227 ha vendus aux anciens résistants après une estimation préalable,  
335 ha vendus aux enchères publiques,  
187 ha distribués aux propriétaires limitrophes.

Malgré le caractère limité de l'étude et en évitant toute généralisation hâtive, on peut dire que l'opération liquidation des habous montre que le régime actuel a pratiqué une politique favorable, non seulement à la propriété privée, mais aussi à la concentration des terres entre les mains des gros propriétaires. En effet la vente aux enchères publiques place face à face le petit exploitant démuné mais avide de terres et le gros propriétaire aux solides assises financières. La concurrence est par trop déloyale et il est facile d'en entrevoir l'issue. Quant à la cession de certaines parcelles aux propriétaires limitrophes, elle va elle aussi dans le sens de la concentration de la propriété puisqu'elle procure un supplément de terres à ceux qui en ont déjà. Là encore, la réforme se soucie bien peu du fellah sans terre.

## II. LES TERRES DES COLONS :

### POLITIQUE TROP TIMIDE

En novembre 1958, le Président de la République a annoncé l'intention du gouvernement d'obtenir l'éviction des colons français qui détenaient près de 800.000 ha par un programme de rachats successifs échelonnés sur un assez grand nombre d'années, avec l'aide financière française. Des négociations entre les deux gouvernements ont eu lieu à cet effet. Néanmoins la France ne se prête pas de bonne grâce à ce genre de décolonisation et, à maintes reprises, les négociations ont été suspendues à l'occasion de chaque crise entre les deux Etats (Sakiet - Bizerte). En définitive, les rachats ont eu lieu par tranches successives de 100.000 ha par an. A cette date, le problème n'est pas encore liquidé dans sa totalité. Si l'on ne conteste pas que ces mesures sont à mettre à l'actif du gouvernement, on ne peut s'empêcher d'en relever les multiples faiblesses. Le gouvernement tunisien a agi avec trop peu de détermination en ménageant outre mesure les intérêts des anciens colons français, et ce autant par l'extrême lenteur des opérations de récupération de nos terres que par les contre-parties onéreuses qui ont été concédées (indemnisation partielle, droit d'établissement et faveurs douanières accordées à la France).

A cet égard, le parallèle avec l'Algérie s'impose : la liquidation de la quasi-totalité des biens de colonisation a eu lieu au bout d'une année d'indépendance.

III. LE REGIME DES TERRES IRRIGUEES DE LA BASSE VALLEE DE LA MEDJERDA :  
LIMITATION DE LA PROPRIETE SAUF POUR LES RICHES EXPLOITANTS

---

Le 11 juillet 1958, le gouvernement a décidé d'entreprendre ce qu'il appelle "la réforme agraire de la basse vallée de la Médjerda".

Des travaux de mise en valeur (construction de barrages et de canaux, travaux de nivellement) ont été effectués par le gouvernement. Il en est résulté un accroissement de la valeur vénale des terres comprises dans le périmètre. Pour le propriétaire, cette revalorisation se traduit par un enrichissement dont il n'est pas à l'origine. De ce fait, le gouvernement a été amené à percevoir la plus-value résultant de ces travaux. Cette plus-value, calculée en fonction de la superficie et de la productivité, varie entre 25 et 70% de la valeur initiale des terres considérées. Le remboursement de cette plus-value se fait soit en nature (récupération d'un certain nombre d'hectares par l'Etat), soit en valeur vixée à l'amiable avec le gouvernement.

Cependant, la superficie des propriétés ne saurait descendre au-dessous de 4 ha ni aller au-delà de 50 ha. Pour la première et unique fois que le gouvernement admet le principe de la fixation d'un maximum de superficie détenu par un seul propriétaire, il tempère la portée de la règle en excluant tous ceux qui font état d'une promesse de mise en valeur intensive. Les gros propriétaires sont de ce fait épargnés puisque eux seuls disposent des moyens techniques et financiers de tenir leur engagement quant au caractère intensif de l'exploitation. Dès lors, il ne s'agit plus d'une réforme agraire.

IV. L'INSTITUTION DU "CERTIFICAT POSSESSOIRE" :  
ACCESSION A LA PROPRIETE PRIVEE

---

Nous avons noté ci-dessus les efforts du protectorat pour en finir avec le système des terres collectives et réaliser le morcellement des terres de tribus avec un droit de propriété privée à chaque possesseur. Néanmoins la réglementation prévue par le protectorat étant complexe, ses efforts n'ont pas pu porter sur la totalité de ce genre de terres. Jusqu'à aujourd'hui, il reste de nombreuses et vastes terres collectives.

Le gouvernement tunisien, en vertu du sacro-saint principe de la propriété privée, semble décidé à achever l'oeuvre du protectorat dans ce domaine. En effet, la loi du 10 octobre 1959 a institué le "certificat possessoire". Ce certificat doit être délivré par le gouverneur - et non l'autorité judiciaire normalement compétente - à ceux qui occupent sans titre une terre depuis plus de cinq ans à la date de la promulgation de la loi. L'objectif de cette mesure était double.

a) Faciliter l'octroi de crédits aux paysans qui possèdent des terres sans titre et qui, néanmoins, devaient être en mesure de fournir un titre à hypothéquer. Cet objectif n'a été nullement atteint puisque, comme on le sait, la Banque nationale agricole, créée à cet effet, n'accorde en réalité des crédits qu'aux grands propriétaires. Quoi en déduire, sinon que l'objectif premier de la mesure a été surtout :

b) d'installer le système de propriété privée sur les terres collectives non encore partagées.

Ceci est confirmé par les dispositions de la même loi qui prévoit que si, pendant cinq ans, la possession paisible de la terre n'est contestée par personne, le possesseur pourra demander, et obtenir, l'immatriculation de sa terre avec tous les effets qu'entraîne l'immatriculation, effets sur lesquels nous avons déjà suffisamment insisté.

## CONCLUSION

En définitive, que déduire de cette longue et délicate étude ? En premier lieu que l'évolution du collectif vers le privé est bien une réalité manifeste et incontestable du statut foncier en Tunisie. En deuxième lieu qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, il est maintenant établi que le gouvernement tunisien continue à la lettre la politique coloniale dont personne n'ignorait les vrais objectifs, avec la seule différence que le bénéficiaire n'est plus le colon français, mais le grand propriétaire tunisien.

Un régime qui, dans les discours, multiplie les professions de foi socialistes, mais qui, dans les faits, contredit tous les principes du socialisme, n'arrivera à convaincre personne. Cette étude espère avoir levé quelques équivoques. Les prochaines feront de même pour d'autres aspects de l'agriculture tunisienne,

La Commission économique  
du Groupe d'Etudes et d'Action socialiste

Prochain article : Les problèmes économiques  
et humains de l'agriculture  
en Tunisie.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

JAMEU MERLIN	Le Droit tunisien
JEAN PONCET	La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881 Thèse Paris 1961
HERVE SICARD	Affaires foncières (publication officielle)
TERRE DE TUNISIE	Revue publiée par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture
VERDIER	Les principales tendances du droit foncier tunisien depuis l'indépendance dans la revue "Droit d'outre-mer"



# réalités tunisiennes

Les étudiants de France, surtout ceux de Paris, sont loin d'être appréciés par le régime. L'année dernière, une violente propagande fut orchestrée contre eux; chez les trop zélés, elle a pris l'allure de dénigrement systématique, de la pure calomnie. "PERSPECTIVES" a réuni trois étudiants qui ont passé leurs vacances en Tunisie, respectivement à Sfax, Sousse et Tunis. Ils échangent leurs impressions sans grands discours.

**Perspectives :** L'année passée a été assez mouvementée dans le monde des étudiants tunisiens en France. Dans la mesure où cette action, pour être efficace, se doit d'avoir des échos dans la masse tunisienne, ne pas se couper du peuple tunisien, pouvez-vous nous dire comment cette action a été appréciée en Tunisie ?

**M...** Les étudiants progressistes sont considérés comme des "rouges", surtout par une vieille garde destourienne qui a des attaches sentimentales avec le Parti. Mais l'accueil à notre action est dans l'ensemble favorable.

**S...** Il y a un réveil du sentiment démocratique, une soif de la règle démocratique contre toute mesure prise d'en haut. Ceci est visible même au sein du Néo-Destour (les membres du Comité de coordination sont élus et non nommés). Les mesures économiques trouvent des opposants et des mécontents qui cherchent à s'accrocher aux étudiants.

**M...** Il y a une autre explication à cette attitude favorable de la population à notre égard. Les étudiants sont les seuls actuellement qui puissent dire : non.

**B...** Cependant, ce que nous faisons, ce que nous disons, est mal connu du peuple. Ça reste très vague pour lui.

**S...** Mais les gens en Tunisie nous pressent de questions, de partout on nous pose des questions; j'essaie d'expliquer notre position, de clarifier la situation. L'étudiant en Tunisie, on le respecte.

**M...** Oui, c'est un vieil atavisme; l'étudiant, c'est celui qui "sait".

**S...** Malgré cette réceptivité du peuple, la méfiance règne en maîtresse. Qui parlera le premier ? On se jauge, on n'ose plus discuter qu'à voix basse et entre amis; l'atmosphère est devenue irrespirable.

**M...** Oui, la méfiance existe. Mais le peuple fait la différence entre étudiants progressistes et étudiants destouriens. La méfiance est beaucoup plus grande à l'égard de ces derniers. La méfiance à notre égard a surtout pour origine toute la propagande déferlée contre nous.

**S...** L'intoxication trouve un terrain favorable. Le traditionalisme, la peur du nouveau, du révolutionnaire.

B... On nous accuse de nous amuser à Paris; nous devrions, nous dit-on, nous occuper de nos études, réussir à nos examens. Certains étudiants ne sont pas rentrés pendant les vacances, aussitôt on nous taxe de lâcheté.

M... Je reviens à cette campagne d'intoxication. Une série de séminaires a été organisée pour dénigrer notre action.

S... Oui, des séminaires qui ont pris l'allure de festivités; des festins sont organisés pour les étudiants - ce qu'on a appelé "l'opération charme" -. On essaie "d'embourgeoiser" les étudiants, de les tenter et la tentation est trop forte pour des étudiants désargentés et mal armés.

M... Et pourtant, il ne semble pas qu'ils se soient laissés tenter. Dans les séminaires, la majorité des présents sont de nouveaux bacheliers n'ayant pas encore d'opinions politiques tranchées, ce qu'on appelle des "flottants". Les progressistes, quoique en nombre réduit, ne se sont pas gênés pour poser des questions jusqu'ici taboues telles que l'absence de démocratie.

S... A Sousse, Ben Salah a pu drainer un auditoire assez nombreux et attentif.

M... Dans ces séminaires, l'escamotage des questions principales est la règle. Le conférencier prend note de toutes les questions posées. Il répond ensuite par un discours fleuve. La recherche du style est plus importante que la réponse. Parfois on répond à la question mais les réponses sont noyées dans une atmosphère de fête.

S... A Sousse, on a essayé d'expliquer le Plan, de répondre aux questions. Les réponses sont pleines de conciliation. Entrez dans le Parti, remaniez alors ce qui ne tient pas debout.

Cependant, une fraction de droite, très forte dans le Parti, est contre les ouvertures faites aux étudiants. Le Parti, dit-elle, est fort, bien assis. Il n'a pas à faire des concessions.

B... Cette ouverture, on la trouve aussi dans le discours de Bourguiba du 29 juillet 1963.

M... C'est un discours à mon avis important. Il reconnaît l'existence de plusieurs fractions parmi les étudiants. L'UGET n'est plus à l'image du pays, monolithique. Il y a les communistes qualifiés de "scor-

piens" et qu'il ne faut même pas approcher; des communistes avec lesquels le Destour partagerait les mêmes buts. Qu'ils rentrent donc dans le Parti, nous sommes prêts à les accepter, dit le Président.

B... L'influence de ce discours a été grande sur les étudiants flottants.

S... L'accueil aussi a été favorable sur la population puisque, dit-on, on peut entrer dans le Parti et travailler franchement.

B... Même influence aussi sur quelques intellectuels qui nous reprochent de prêcher dans le désert. Il faut, disent-ils, profiter de cette ouverture.

Perspectives : Si on comprend bien, l'action du gouvernement s'est déployée en deux temps. Premier temps, dénigrement des étudiants de France; deuxième temps, le gant de velours, l'opération charme. Cette ouverture a-t-elle été suivie d'effets, au sein de l'UGET, en dehors de l'UGET, dans le pays ?

B... L'opération a deux visages, l'un souriant, trompeur; l'autre le reflet exact de toute une politique tendant à l'éviction de la gauche.

M... Le malaise au Congrès a gagné même les destouriens où deux tendances se sont affrontées; l'une intransigeante, l'autre plutôt conciliante.

B... Mais cet esprit de conciliation ne doit pas nous induire en erreur. Zannad a profité de la présence d'une infime minorité d'opposants pour dire que la démocratie règne en maîtresse dans le Congrès. La preuve : deux tendances opposées existent chez les étudiants destouriens. Dans le pays le problème de la démocratie est à l'ordre du jour.

S... Les clans existent même dans le Destour et s'entredéchirent.

M... Mais les ménages d'allégeance continuent... Les opposants dans le Parti sont éliminés.

B... Les Comités de coordination ne sont en aucun cas démocratiquement élus. C'est une pseudo décentralisation. Au contraire, les pouvoirs du gouverneur n'en sont que plus consolidés.

M... Le désir d'encadrer, toujours sous l'égide du Parti, se fait sentir de plus en plus. Partout le même son de cloche, à la radio, dans la presse.

B... Dans la population, c'est l'inertie totale; la notion de Parti unique s'insinue de plus en plus dans les esprits.

S... Même l'Imam attend qu'on lui apporte son discours du vendredi rédigé ! De grâce, qu'on ne me parle plus de démocratie.

M... A côté de cette emprise et de cet encadrement, une soupape de sûreté si l'on peut dire, la débauche, les festivités.

B... C'est une véritable "dolce vita"; les Françoise Hardy, les Johnny Hallyday, tout ça nous éloigne d'un socialisme austère. Bien sûr, "dolce vita", pas à la portée de n'importe qui.

S... Oui, d'un côté un plan socialiste, de l'autre un courant fortement bourgeois.

Perspectives : Puisqu'on parle économie, l'idée de planification est-elle approuvée par les masses tunisiennes ?

S... Les milieux commerçants tremblent de peur à l'idée de nationalisation du secteur commercial. C'est là une tendance tout à fait réactionnaire, cela va sans dire, et qui constitue un obstacle à la réalisation du plan. Des réalisations positives, telles que la création de conserveries, ont pu toutefois résorber le chômage en partie. Une bonne récolte cette année a pu faire le reste.

B... On est en droit de se demander si le plan entraîne véritablement l'adhésion populaire qu'on lui prête. Cela est dû entre autres au fait que les demi-mesures imposées d'en haut, et élaborées uniquement à l'échelle des responsables, ont fini par attirer la méfiance des masses laborieuses. L'affaire de l'huile en est la meilleure illustration, mesure relativement positive en soi, elle a entraîné un grave mécontentement au sein du pays.

Bref, on parle de socialisme mais les seuls aspects qui en sont apparents sont des mesures de contrôle de contraintes.

M... L'effort principal est porté sur la construction, le bâtiment. Mais il n'y a pas là ce qu'on appelle des investissements productifs. A côté de cela, heureusement que quelques projets positifs, quelques bonnes réalisations existent quand même (ainsi l'usine de cellulose, le complexe sidérurgique projeté dans la région de Menzel Bourguiba).

S... Autres éléments positifs, ce sont les effectifs scolaires et la rentrée de cette année qui se révèlent réconfortante; ainsi que la soif très forte de la jeunesse pour l'étude. Ce qui impressionne aussi, ce sont les nouveaux bâtiments. La Tunisie est devenue un véritable chantier.

M... Mais est-ce un chantier socialiste ?

B... L'effort pourtant existe. Mais il ne touche pas la population, ne bouleverse pas les structures. Il faut croire au Plan comme aime le dire Ben Salah. Mais on a l'impression qu'on a voulu plaquer des mesures socialistes sur des structures vieilles, bourgeoises, là où il aurait fallu couper hardiment, trancher, transformer de fond en comble.

\*  
\* \*

# farhat hached et l'unité maghrébine

Des événements graves viennent de se dérouler au Maghreb. Une guerre sanglante a opposé deux peuples au nom de frontières que personne n'a jamais pu délimiter.

En tant que Tunisiens, cette guerre est aussi la nôtre. Le Maghreb est pour nous une réalité trop tangible pour que nous restions indifférents aux convulsions qui peuvent l'ébranler. Nous y avons notre mot à dire.

Notre Maghreb est d'abord celui des peuples. Les classes laborieuses le feront ou il ne se fera jamais. Par-delà les accords économiques, par-delà les accommodements à la petite semaine entre gouvernements des trois pays, nous pensons que le Maghreb ne deviendra réalité que lorsque les classes laborieuses auront pris leur sort en main et dicté leur loi.

C'est le sens de l'intervention du grand leader syndicaliste maghrébin, Farhat Hached, dès 1947, que nous reproduisons ci-dessous.

Toutefois, nous ne nous faisons pas de leurre à son sujet. En l'état actuel des choses, le mouvement syndical subit bien des travers dans les trois pays du Maghreb. En Tunisie, la mise au pas honteuse opérée dès 1956 fait de l'U. G. T. T. un simple outil d'apparat. Un dirigeant syndicaliste dans notre pays pense plutôt à son poste de Président Directeur général de telle ou telle société (au besoin baptisée coopérative) qu'à la défense des intérêts de la classe ouvrière dont il est censé avoir la charge.

Au Maroc la campagne récente de désorganisation des forces progressistes a largement compromis le dynamisme de celles-ci et retardera sans nul doute l'heure de leur résurrection et leur pleine affirmation.



En Algérie enfin, où l'expérience tentée est la plus valable et à laquelle va toute notre sympathie, bien des fautes sont à corriger, bien des agissements à reconsidérer. En particulier, nous espérons que l'U. G. T. A. multipliera prochainement son activité et que toute sa pleine mesure soit rendue à l'initiative de la classe ouvrière, paysannat en tête.

Alors l'appel de Hached prendra toute sa résonance. Alors le Maghreb le vrai, non de façade, le nôtre, non le leur, se fera pour le grand bien des trois peuples frères.

#### Perspectives

"... Le sort des travailleurs de l'Afrique du Nord est commun.

Ils se plaignent des mêmes maux, ils luttent contre les mêmes adversaires, ils ne peuvent réussir qu'en scellant leur unité et en mettant en commun la somme de leurs efforts, de leur lutte et de leur dévouement pour le triomphe de leur cause commune.

L'Union Générale Tunisienne du Travail, première organisation syndicale indépendante d'Afrique du Nord, fait appel à tous les travailleurs nord-africains de toute condition, afin de s'organiser en syndicats autonomes dans toutes les villes et dans tous les centres d'Algérie et du Maroc, ouvriers de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, employés des services publics, fonctionnaires des administrations et des communes; ces mêmes syndicats devant se constituer en Unions régionales et centrales, afin de hâter le jour où, entre ces Unions algériennes, marocaines et tunisiennes, la Fédération syndicale Nord-Africaine pourra être fondée lors d'un congrès historique et prendra en main les destinées des travailleurs de nos trois peuples frères.

Le programme vous semblera téméraire, le projet vous paraîtra difficile, mais rien ne saura décourager un peuple qui s'est engagé dans la voie du progrès et qui entend se libérer de toutes les entraves.

La classe ouvrière nord-africaine saura montrer aux peuples nord-africains la voie de l'unité; elle saura conquérir sa liberté et son autonomie et faire front pour la conquête d'un avenir social digne dans le cadre de l'intérêt supérieur des trois pays.

Vive l'unité ouvrière nord-africaine !

Vive les Peuples d'Afrique du Nord unis et solidaires ! "

FARHAT HACHED, 21 mars 1947

*document*

## m a g h r e b et marché commun

Un numéro récent du quotidien français "Le Monde" rapportait qu'une délégation a été dépêchée auprès du Comité exécutif de la C. E. E. (Marché Commun) à Bruxelles, en vue d'une éventuelle association de la Tunisie à cet organisme.

L'entreprise est pleine de dangers. Si elle devait aboutir elle nous réduirait à la condition d'éternels appendices des anciennes métropoles. Nous avons certainement mieux à faire que de nous accrocher en roue arrière à une machine faite pour nous happer.

Ceci, personne mieux que Monsieur Bouabid, ancien ministre de l'économie marocaine et un des actuels dirigeants de l'U.N.F.P., n'a su le démontrer. C'est pourquoi, dans la rubrique "Document", que nous adoptons comme rubrique permanente de notre revue, nous reproduisons intégralement le texte de son intervention au séminaire sur l'industrialisation du Maghreb qui s'est tenu l'année dernière à Alger.

Nous ne l'altérerons d'aucun commentaire qui ne pourrait être sans doute que superflu.

Pour nous, Maghrébins, les choses étant ce qu'elles sont, le problème se pose de savoir si nous avons avantage à nous associer au Marché Commun. Est-ce que les avantages retirés de cette association contrebalancent véritablement les obligations auxquelles nous serions soumis ?

Pour les exportations des produits minéraux, il n'y a pas de problème parce que l'Europe en a besoin et qu'elle n'a pas élevé de barrières douanières. Le problème se limite par conséquent aux exportations agricoles.

Pour celles-ci, nous avons dit toute l'incertitude qui pèse sur l'avenir. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous avons des plans intérieurs, une politique d'investissements; si nous produisons des milliers de tonnes d'agrumes ou de sardines en conserves, et si dans nos plans, nous décidons un certain rythme dans la production, il faut par conséquent que nous soyons certains que l'écoulement ne va pas poser de problème. Il faut que nous ayons un minimum de certitudes, que la politique que nous suivons dans nos plans de développement en ce qui concerne la politique agricole va trouver des débouchés.

Or, nous savons que la venue au Marché Commun de pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal ou Israël va nécessairement poser des problèmes graves à l'écoulement de nos productions agricoles. A supposer que l'on obtienne des avantages substantiels, dans un traité conclu en 1964, rien n'indique qu'en 1969, au moment du renouvellement de ce traité, ces mêmes avantages seront maintenus. Tout dépendra de l'attitude des pays européens à prédominance agricole.

Il y a aussi un autre avantage qu'on nous promet. Dans le cas de l'association avec les pays du Marché Commun, on nous dit qu'il y a l'aide publique qui peut être accordée aux pays associés (aide très limitée puisque pour tous les pays africains, elle est de 580 millions de dollars pour les cinq premières années, l'accord qui vient d'être conclu prévoit une aide totale, pour les cinq premières années à venir, de près de 730 millions de dollars). Cette aide, on le voit, est extrêmement minime et ce n'est pas sur elle que nous devons compter pour notre développement; comme contrepartie, elle ne nous apparaît en tout cas pas sérieuse.

Mais il y a, nous dit-on, l'investissement privé, investissement qui va nous permettre de bénéficier des capitaux européens parce que nous serons associés à une zone, nous aurons adopté sa conception et son style, parce qu'une certaine confiance sera rétablie... Cela aussi n'est qu'une promesse. L'expérience montre que des pays nouvellement indépendants ne peuvent plus compter sur l'investissement spontané qui vient de l'extérieur. Cet investissement spontané ne se faisait que dans la mesure où nous étions des pays colonisés, complètement intégrés dans l'économie des métropoles. Du moment que nous avons obtenu notre indépendance politique, le capital privé ne s'intéresse plus à notre développement pour de multiples raisons. Ce n'est donc là qu'une promesse qui ne peut pas contrebalancer l'effort que nous allons faire pour nous associer à l'Europe des Six.

### la circulation de la main-d'oeuvre

Il y a un autre point excessivement important, du moins pour les pays maghrébins: c'est celui de la circulation des hommes, de la main-d'oeuvre. La clause du Traité de Rome sur la circulation de la main-d'oeuvre entre les pays européens exige l'unanimité des participants, pour que le règlement sur la circulation des personnes soit adopté. Pour les pays tiers, il n'en est pas question encore. Nous savons qu'une telle clause a figuré sur la partie du traité concernant l'Algérie, mais elle n'a pas reçu jusqu'à présent de réponse pour ce qui est de la circulation de la main-d'oeuvre algérienne, dans l'ensemble de l'Europe; jusqu'à présent, il y a réticence sur ce point des pays européens. Mais il faut remarquer par contre, que l'accord d'Athènes fait référence à la plupart des clauses du Traité de Rome, et en particulier à la libre circulation des travailleurs. Il appartient au Conseil d'association de définir les règlements applicables à ce sujet.

Quant à la convention d'association des pays africains et malgache, elle ne semble viser que le droit d'établissement et les services (ce qui intéresse les pays européens !).

A notre connaissance, il n'y est point question de circulation de main-d'oeuvre africaine dans les pays du Marché Commun.



au Marché Commun, il y a aussi les pays de l'Est. Certes, jusqu'à présent nos rapports commerciaux avec les pays de l'Est n'ont pas donné de résultats satisfaisants, ils n'ont jamais dépassé quelque 15% (taux auquel le Maroc est quand même arrivé). Mais les pays de l'Est, avec lesquels nous avons conclu des accords commerciaux, n'arrivent plus à nous acheter nos produits. L'expérience montre qu'il y a quelque chose qui fausse les mécanismes, et fait obstacle à la reconversion de notre commerce extérieur, telle que les impératifs actuels et futurs nous l'imposent.

Les choses se passent de la façon suivante : dès qu'un accord commercial entre en application, la première année, notre partenaire socialiste fait généralement honneur à toutes les rubriques prévues. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque le commerce extérieur est nationalisé chez les pays de l'Est. Par contre, les importations prévues à partir de ces pays ne sont exécutées que dans une mesure très limitée. C'est donc le Maroc, qui a besoin de diversifier ses débouchés, qui n'arrive pas à tirer le meilleur parti de l'accord commercial. La seconde année, l'accord n'ayant pas été respecté et les moyens de paiement manquant, les pays de l'Est se trouvent découragés, l'accord est rétréci et la troisième année l'accord devient dérisoire.

De cela on peut conclure que nos rapports commerciaux avec les pays de l'Est n'ont pas donné de grands résultats, et pourtant ils peuvent en donner dans la mesure où il y a une réforme des structures de notre commerce extérieur.

Pourquoi n'arrivons-nous pas à importer les produits des pays de l'Est ? C'est essentiellement parce que nos circuits commerciaux se trouvent entre les mains des sociétés étrangères, lesquelles se trouvent sous la dépendance de grosses maisons installées en Europe et naturellement, lorsqu'il s'agit d'importer des tracteurs, des postes de radio ou des casseroles... l'importateur, qui est une grosse maison étrangère avec des circuits commerciaux déjà établis, n'a pas intérêt à faire sa commande à des pays comme l'URSS, la Tchécoslovaquie ou la Pologne, avec lesquels nous avons un accord commercial, et continuent à faire la commande aux pays européens et notamment à la France avec laquelle il y a liberté d'importation.

En résumé, nous n'arrivons pas à exécuter les accords commerciaux avec les pays

socialistes, parce que le régime sous lequel nous vivons laisse la pleine liberté au secteur privé d'exécuter ou non les termes de l'accord.

## il faut nationaliser les secteurs-clefs

Par conséquent, on ne peut pas faire de reconversion de notre commerce extérieur, on ne peut pas diminuer le pourcentage de 80% de nos exportations et importations avec les pays de la CEE tant que nous laissons des circuits commerciaux actuels tels qu'ils sont. Ces circuits jouent contre notre politique commerciale, contre notre indépendance et notre reconversion. Il faut alors nationaliser le commerce extérieur ou tout au moins les secteurs-clés. Il y a là un impératif que l'expérience met en évidence. Ce n'est qu'avec cette réforme que nous pourrions importer les produits des pays qui acceptent d'acheter nos produits. C'est là la seule issue. Les prospections et les entretiens avec un certain nombre de pays qui ne sont pas intégrés à la CEE nous montrent que ces pays sont disposés à acheter davantage de nos produits dans la mesure où nous leur donnons les moyens de paiement, c'est-à-dire dans la mesure où nous achetons davantage chez eux; et nous ne pouvons faire cela que si le secteur de l'importation et de l'exportation ne reste pas entre les mains du privé.

Il y a là quelques éléments susceptibles de définir une politique de rechange. Pour reconvertir, même partiellement, notre commerce extérieur, il ne suffit pas de prospecter des marchés nouveaux et de conclure des accords commerciaux. Il nous faut disposer des moyens nécessaires capables de nous assurer l'exécution des accords et de profiter des marchés qui s'ouvrent à nos produits. C'est pourquoi il appartient à l'Etat lui-même de veiller à l'exécution de cette politique. La nationalisation du commerce extérieur apparaît ainsi la tâche la plus urgente. En résumé, si nous avions à définir en quelques mots cette politique de rechange, nous dirions ceci : nous consommerons les produits des pays qui acceptent de consommer les nôtres.

\*

### nous serions des partenaires de seconde zone

Notre position ne peut s'analyser comme une attitude d'hostilité systématique et a priori, à l'égard du Marché Commun européen. Notre préoccupation fondamentale est de normaliser nos rapports avec cet ensemble économique, de ramener ces rapports à un volume d'échanges qui signifient réellement coopération, et non plus domination. Il est possible d'imaginer toute une gamme de relations possibles, qui peuvent constituer des accords spéciaux, qui sauvegardent notre souveraineté et qui nous laissent la voie libre afin de poursuivre l'expérience socialiste que nous avons choisie. Car, sans la voie socialiste, sans planification au sens complet du terme, nous n'avons pas de chance de mettre fin au sous-développement et de promouvoir une croissance économique dans tous les secteurs.

Les traités d'association avec la CEE, telle qu'elle se présente aujourd'hui, sont par définition des accords conclus avec des partenaires de seconde zone. Et les partenaires de seconde zone, ce sont les pays africains, enfin tous les pays qui géographiquement n'appartiennent pas à l'Europe. Ce sont les Européens qui décident quelles relations il s'agit d'établir avec les pays africains. La politique agricole du Marché Commun a été définie à partir des impératifs européens. C'est un fait et les pays associés ont à peine la faculté de s'en accommoder, s'ils le peuvent.

Les accords d'association ont, d'autre part, une autre caractéristique : c'est leur précarité. Ces accords sont, en effet, périodiquement révisables et la révision ne peut se faire, par la force des choses, que dans le sens d'une plus grande ouverture de

nos marchés aux produits finis européens, d'un abandon des garanties ou des clauses de sauvegarde accordées au départ.

### une prolongation du pacte colonial

Il faut qu'on se rende compte que la constitution d'un vaste ensemble économique implique de la part de chacun des partenaires une certaine spécialisation dans les productions pour lesquelles il a vocation, ou du fait qu'il se trouve en avance sur les autres partenaires dans tel type de production. Ainsi l'Allemagne fédérale sera plus spécialisée dans la production industrielle (notamment pour les industries chimiques). L'Italie sera à même de fournir au marché européen un certain nombre de produits industriels pour lesquels elle est en avance, mais elle sera plus particulièrement spécialisée dans les productions agricoles. Il en sera de même de l'Espagne, du Portugal ou de la Grèce.

Les pays africains qui ne disposent d'aucune sorte d'avance dans le secteur industriel sont destinés, du fait de leur association au Marché Commun, à demeurer les spécialistes dans la fourniture des matières premières brutes ou à peine élaborées. C'est le pacte colonial qui continuera suivant des procédés plus adaptés. Avec cette différence cependant : l'ancien pacte colonial était imposé aux pays colonisés par la force et l'occupation militaire. Tandis que celui-là est plutôt librement consenti.

A. B O U A B I D

22 juin 1963, Révolution africaine n° 21